RAPPORT D'ACTIVITÉ

RÉGIE DES EAUX ALPES AZUR MERCANTOUR

2025



Rapport d'activité - 2025 - Régie des Eaux Alpes Azur Mercantour - Directeur de la publication : Cyril MARRO - Rédaction : Audrey VALLIER - Crédits photo : SMIAGE, Département des Alpes-Maritimes – Google Earth - Grilou Production - Conception & impression : Wam ! - Rapport édité en 60 exemplaires.

ÉDITO



Charles Ange GINESY

Président du Département
des Alpes-Maritimes
Président de la Régie
des Eaux Alpes Azur
Mercantour

Garantir une eau de qualité et un service public de proximité est la mission quotidienne de la REAAM. Dans un territoire vaste, rural et montagneux, nos équipes assurent l'approvisionnement, le stockage, la qualité de l'eau et sa distribution grâce à un réseau de 91 captages, principalement constitués de sources.

Des chiffres qui témoignent de notre engagement

En 2025, la REAAM accompagne 7 871 abonnés à l'eau potable, 29 abonnés aux réseaux d'eau brute et agricole et 6 864 abonnés à l'assainissement collectif.

Moderniser pour plus d'équité

Depuis 2024, la REAAM déploie un vaste programme d'installation de compteurs individuels dans les 14 communes encore soumises à une tarification forfaitaire. Les travaux se poursuivent à Saint-Léger, La Croix-sur-Roudoule, Auvare et Guillaumes, avant d'être étendus sur les 8 communes restantes, avec un objectif de finalisation en 2027.

13 millions d'euros investis sur l'eau et l'assainissement en 5 ans

Avec près de 120 projets réalisés, la REAAM poursuit un programme d'investissement ambitieux pour moderniser ses infrastructures. Soutenue à hauteur de 8 millions d'euros par le Département des Alpes-Maritimes et de 3 millions d'euros par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, elle agit, aux côtés des maires, pour garantir un service public de l'eau toujours plus performant.

Chaque jour, nos équipes agissent avec un même objectif : garantir un service public de l'eau fiable, moderne et durable au bénéfice de tous les habitants.

SOM-MAIRE

01 La REAAM 5

02 L'eau potable 9

03 L'assainissement collectif 22

04 L'assainissement non collectif 28

05 Zoom sur la pose des compteurs individuels 31

06 Les travaux 32

07 Aspects financiers et réglementaires 36

08 Autres informations 40

09 Annexes 45

1/ LA REAAM

1.1 FONCTIONNEMENT

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Charles Ange GINESY, Président
- Jean-Pierre DERMIT
- René BRIQUETTI
- Jean-Paul DAVID
- Vincent GIOBERGIA

UN COMITÉ D'ORIENTATION STRATÉGIQUE

Un Comité d'Orientation Stratégique (COS), composé d'un représentant par commune concernée, est consulté sur les orientations de la Régie. Il constitue un espace d'échange associant étroitement les maires, notamment pour définir les investissements et les documents stratégiques, avant validation par le Conseil d'Administration.

LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

- Charles Ange GINESY, Président
- Jean-Pierre DERMIT
- René BRIQUETTI
- Jean-Paul DAVID
- Vincent GIOBERGIA

La présidence est assurée par le directeur, Cyril MARRO. La CAO s'est réunie 4 fois en 2025, le 31 janvier, le 4 avril, le 30 avril et le 15 mai.

DES PARTENAIRES FINANCIERS

- L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse avec laquelle la Régie a signé un contrat d'aide pour 3 ans (2022-2025) permettant d'obtenir des taux d'aide de 30 à 50% selon les travaux.
- Le Département des Alpes-Maritimes (entre 50 et 80%, dans la limite de 80% d'aides publiques).
- L'État

LES MISSIONS

- **Service public de l'eau potable :** exploitation, maintenance et travaux sur les réseaux et ouvrages de production et de distribution d'eau.
- **Service public de l'assainissement collectif :** exploitation, maintenance et travaux sur les réseaux et ouvrages d'assainissement.
- **Service public de l'assainissement non-collectif :** contrôles de conformité des installations neuves et des installations existantes.
- **Un encadrement mutualisé avec le SMIAGE :** une seule équipe de direction administrative et technique pour les 2 structures.

1.2 L'ASTREINTE

Afin de répondre aux situations d'urgence, un service d'astreinte est mis en place. Il comprend un directeur de permanence, 3 agents d'exploitation, (1 par pôle de proximité) et une astreinte permettant d'intervenir en cas de fuite d'eau importante ou de travaux urgents.

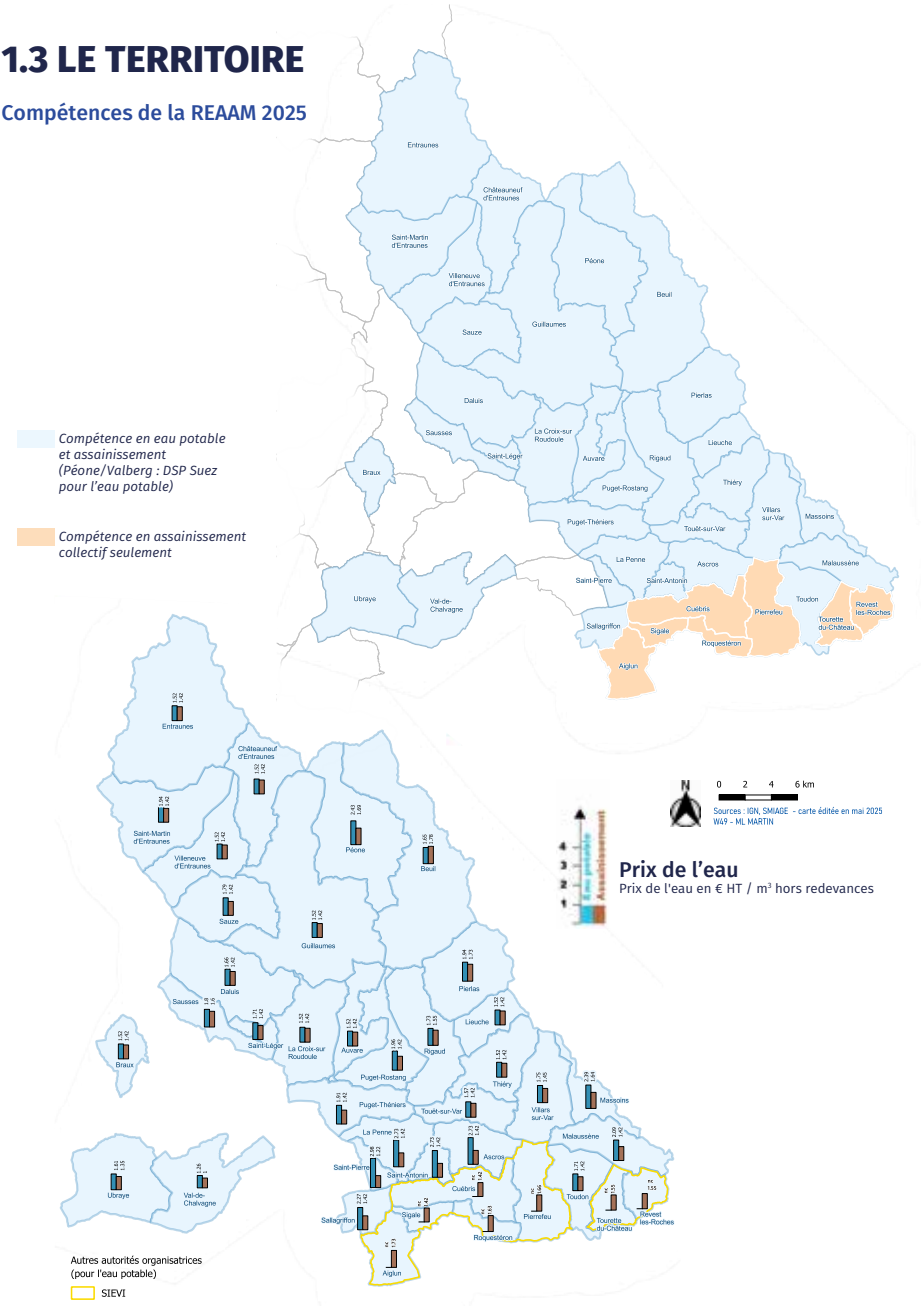
RESSOURCES HUMAINES

- **Au 31/12/2025 :** 18 agents et 2 apprentis, implantés sur 3 pôles territoriaux de proximité et un pôle administratif au CADAM.
- **Recrutements 2025 :** 2 agents et 1 apprenti
- **Mise à disposition des agents du SMIAGE :** 10 agents
- **Masse salariale :** 962 846,81 €.
- **Prévention sécurité :**
 - Recrutement d'un conseiller prévention mis à disposition par le SMIAGE Maralpin

 Habilitations passées :
 - AIPR : 2 agents
 - CATEC : 2 agents
 - Habilitation électrique : 8 agents
 - SST : 4 agents

1.3 LE TERRITOIRE

Compétences de la REAAM 2025



1.3.1 LES PÔLES DU TERRITOIRE

La création de 3 pôles de proximité permet de garantir une grande réactivité.



LE SECTEUR DE L'ESTÉRON

- Aiglun
- Ascros *(locaux REAAM)*
- Cuébris
- La Penne
- Pierrefeu
- Revest-les-Roches
- Roquestéron
- Saint-Antonin
- Sallagriffon
- Sigale
- Toudon
- Tourette-du-Château
- Saint-Pierre

LE SECTEUR MOYEN VAR

- Auvare
- La Croix-sur-Roudoule
- Lieuche
- Malaussène
- Massoins
- Pierlas
- Puget-Rostang
- Puget-Théniers *(locaux REAAM)*
- Rigaud
- Saint-Léger
- Thiéry
- Touët-sur-Var
- Villars-sur-Var
- Ubraye
- Braux
- Sausses
- Val-de-Chalvagne





LE SECTEUR HAUT VAR

- Châteauneuf-d'Entraunes
- Daluis
- Entraunes
- Guillaumes *(locaux REAAM)*
- Saint-Martin-d'Entraunes
- Sauze
- Villeneuve-d'Entraunes
- Beuil
- Péone-Valberg

1.5 LES RELATIONS USAGERS

La Régie gère l'ensemble des relations avec les usagers en lien étroit avec les communes.
Pour toute demande de souscription d'abonnement, de branchement ou de problème technique, les usagers peuvent contacter la Régie :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h

04 89 08 96 85

regie.eau@smiage.fr

www.reaam.fr

Par courrier :
Régie des Eaux Alpes Azur Mercantour,
147 boulevard du Mercantour
CS23182 – 06204 NICE CEDEX 3

1.6 LES DÉLÉGATAIRES

Depuis 2022, la REAAM a repris la gestion des contrats en régie des communes de Beuil pour l'eau potable et l'assainissement (2023), ainsi que celle de l'assainissement de Péone-Valberg (2022).

Le seul contrat de délégation restant sur le périmètre de la régie concerne l'eau potable de Péone-Valberg, dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2027.

À noter que le délégataire, Suez, assure dans le cadre de son contrat l'exploitation et l'entretien des ouvrages d'eau potable. En revanche, les travaux structurants ou de renouvellements importants restent à la charge de la régie.

2/ L'EAU POTABLE

La REAAM assure l'organisation et la gestion du service public de distribution d'eau potable pour l'ensemble des habitants du territoire. Elle a pour mission de garantir l'approvisionnement en eau, son stockage, le maintien de sa qualité ainsi que sa distribution jusqu'aux compteurs des usagers. Les caractéristiques géographiques du territoire, marqué par son étendue, sa ruralité et son relief montagneux, impliquent un réseau d'infrastructures particulièrement dense au regard du nombre d'abonnés. L'exploitation de ce réseau comprend notamment le suivi des volumes produits et distribués, l'entretien des installations de traitement, les interventions urgentes ainsi que la maintenance régulière des ouvrages.

2.1 LE PATRIMOINE

2.1.1 LES STATIONS DE TRAITEMENT

Deux types de traitements sont utilisés sur le périmètre de la REAAM afin de garantir en permanence une bonne qualité bactériologique :

➔ La chloration à base de chlore liquide ou gazeux. L'objectif est de maintenir dans le réseau une concentration en chlore résiduel et réglementaire de :

• 0,3 mg/l en tête de réseau de distribution

• 0,1 mg/l au robinet de l'abonné

➔ Le réacteur ultraviolet : Le traitement par réacteur ultraviolet, réservé à des réseaux de petite taille alimentés par une eau brute de très bonne qualité, faiblement turbide.

Ce dispositif nécessite toutefois un accès à l'électricité ainsi qu'un bâtiment pour protéger l'équipement.

COMMUNES	Nom de la station de traitement	Type de traitement
AUVARE	Village	Station chlore liquide
	Les vignes	Station UV
BEUIL	Poste chloration Saint Julien	Chlore gazeux
BRAUX	Bassin Nogere	Station UV
	Bassin Village	Station UV
	Bassin distribution 10m³	Station UV
CHÂTEAUNEUF-D'ENTRAUNES	Village	Chlore liquide
DALUIS	Le Liouc	Station UV
ENTRAUNES	Village	Station chloration village

GUILLAUMES	Les Plans	Station chlore liquide
	Lou Bregeoum	Station chlore liquide
	Villetale basse	Station chlore liquide
	Villetale haute	Station chlore liquide
	La Ribière	Station chlore liquide
	Bouchanières	Station chlore liquide
	Meyuyers-Gieyrards	Station chlore liquide
LA-CROIX-SUR-ROUDOULE	Village	Station de chloration liquide
	Léouvé	Station de chloration liquide
	Villars	Station de chloration liquide
LIEUCHE	Village	Station chlore liquide
MALAUSSÈNE	La Gare	Station de chlore liquide
	Village	Station de chlore liquide
MASSOINS	Village	Station chlore gazeux
PÉONE	UF Col de l'Espaul	Usine d'Ultra filtration
	Les aiguilles	Station de chloration liquide
PIERLAS	Village	Station de chlore liquide
PUGET-ROSTANG	Station du Moulinet	Station de chlore liquide
	Station de Vendien	Station de chlore liquide
PUGET-THÉNIERS	Station Hautes Costes	Station de chloration liquide
	Station du Gralet	Station de chloration liquide
RIGAUD	Village	Station de chlore liquide
ROUREBEL	La Penne	Station de chlore liquide
	Rourebel	Station de chlore gazeux
	Ascros	Station de chlore liquide
SAINT-LÉGER	Village	Station de traitement UV
SAINT-MARTIN-D'ENTRAUNES	Villard	Station UV
	Les Clots	Station UV
	Sussis	Station UV
	Pra Pelet	Station chlore gazeux
	Village	Station chlore liquide avec panneaux solaires
SALLAGRIFFON	Eau Chlorée importée depuis la Régie des Eaux du Canal de Belletrud	
SAUSSES	Bassin de la rage	Station UV
	Bassin Haute Collette	Station UV
	Bassin Basse Colette	Station UV

SAUZE	Village	Station de chloration liquide
THIÉRY	Village	Station de chloration liquide
TOUDON	Sambuc	Station de chlore liquide
	Gandalet	Station de chlore liquide
	Village	Station de chlore gazeux
	Vescous	Station de chlore liquide
TOUËT-SUR-VAR	Haut Village	Station de chlore liquide
	Notre Dame	Station de chlore liquide
	Bassins jumelés	Station de chlore liquide
	Bassin village	Station de chlore liquide
UBRAYE	Le Touyet Bas	Station UV
	Village	Station UV
	Rouainette	Station de chlore liquide
	Laval	Station de chlore liquide
VILLARS-SUR-VAR	Village	Station UV
	Lunel	Station UV
	Salvaret	Station UV
VILLENEUVE-D'ENTRAUNES	Fourest	Station UV
	Bantes	Station de chlore liquide
VAL-DE-CHALVAGNE	Castellet st cassien	Station UV
	Montblanc	Station UV
	Villevielle	Station UV
	Le champ	Station UV
SAINT-PIERRE	Village	Station de chlore liquide

2.1.2 LES RÉSERVOIRS

Sur l'ensemble du périmètre géré par la REAAM, 133 réservoirs ont été identifiés, représentant une capacité totale de stockage avoisinant les 22 000 m³.

Ces ouvrages remplissent plusieurs fonctions essentielles :

- Garantir une autonomie de distribution d'environ 24 heures,
- Assurer une pression suffisante dans le réseau pour les usagers,
- Constituer une réserve d'eau en cas d'incendie,
- Accueillir les unités de traitement, qu'elles soient à ultraviolet ou par chloration.

Les équipes réalisent des contrôles hebdomadaires sur l'ensemble des sites afin de vérifier le bon fonctionnement des systèmes de traitement et d'ajuster, si nécessaire, la quantité de chlore injectée pour garantir un traitement efficace.

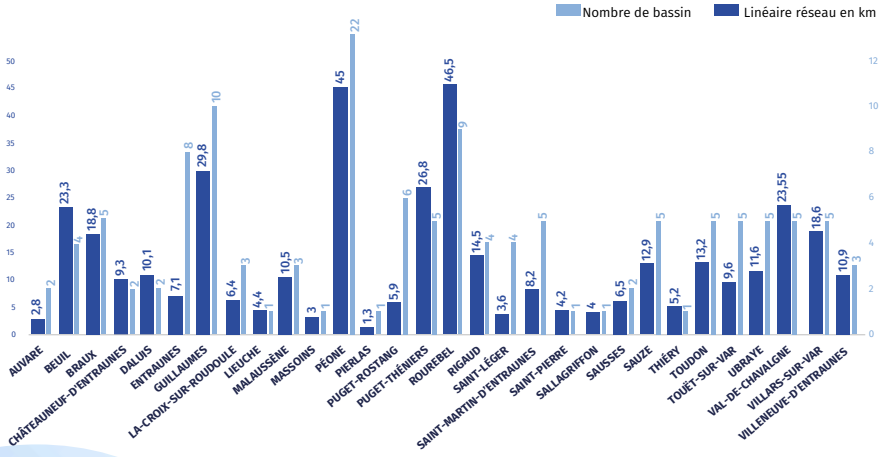
2.1.3 - LES RÉSEAUX

Le territoire couvert par la REAAM dispose d'environ 370 kilomètres de réseau d'eau potable. Dès la création de la Régie, des démarches ont été poursuivies afin d'améliorer la connaissance et la cartographie de ces infrastructures.

Le réseau se compose de trois grandes catégories de canalisations :

- Les conduites d'adduction, qui transportent l'eau brute depuis les points de captage jusqu'aux réservoirs. Souvent situées dans des zones escarpées, parfois sur des terrains privés, ces canalisations sont encore partiellement répertoriées. La REAAM s'est donc engagée à développer un outil de cartographie spécifique afin de mieux localiser et suivre ces installations.
- Les conduites de distribution, qui assurent le transfert de l'eau potable des réservoirs jusqu'aux habitations. Elles sont généralement constituées de matériaux tels que la fonte, l'acier, le PEHD ou le PVC.
- Les branchements particuliers, de faible diamètre, permettent le raccordement des logements au réseau de distribution. Ils assurent l'acheminement de l'eau jusqu'au point de consommation.

Linéaire de réseau en km et nombre de réservoirs d'eau potable par commune



2.2 LES RESSOURCES EN EAU

La Régie comptabilise 91 captages ou ressources en eau sur le périmètre. Souvent isolés et difficiles d'accès, les ouvrages historiques permettent de capter l'eau et d'assurer l'approvisionnement. La majorité des captages sont des sources.

LES PRINCIPALES MISSIONS DE LA REAAM

- **Réalisation des études et des procédures** de DUP pour les périmètres de protection, au titre de l'article L.1321 du code de la santé publique.
- **Obtenir l'autorisation de produire** et distribuer de l'eau en vue de sa consommation humaine, au titre des articles L.1321-7, R.1321-6 à R.1321-14 du code de la santé publique.
- **Mise en conformité** des droits d'eau au regard du code de l'environnement.
- **Réaliser les travaux réglementaires** (clôture des périmètres...), acquisition du foncier et réalisation des servitudes de passage.
- **Assurer l'entretien extérieur** des captages (débroussaillage, petits travaux de maçonnerie...).
- **Nettoyage régulier** des ouvrages, des filtres et des prises d'eau.
- **Entretien des pistes et chemins d'accès.**

+ Leur protection est un axe de travail prioritaire de la REAAM.

En résumé, l'amélioration de la sécurité sanitaire constitue un axe de travail majeur pour la Régie qui se traduit par les actions suivantes :

- **Améliorer le traitement de l'eau** de manière à limiter les restrictions d'usages, cela passe notamment par des autocontrôles réguliers effectués par nos équipes sur des points de surveillance préalablement identifiés avec l'Agence Régionale de Santé qui pilote le contrôle sanitaire (ARS).
- **Rendre disponible l'information** : les bulletins d'analyses sont systématiquement transmis et affichés en mairie, ils sont également mis en ligne sur notre site et des bulletins info factures sont édités et publiés (www.reaam.fr) annuellement.
- **Mettre en place des bouteilles d'eau de substitution en cas de restriction d'usage :** une convention a été signée avec le magasin Carrefour Market de Puget-Théniers et Carrefour Nice Lingostière pour garantir des stocks toute l'année.
- **Finaliser les études, procédures et travaux** pour protéger nos sources et captages : un programme a été lancé en 2020 pour finaliser les études et déposer l'ensemble des dossiers manquants auprès des services de l'État.
- **Sécuriser les sites vis-à-vis des risques d'intrusion** : de nombreux sites ont fait l'objet de travaux, mise en place de serrures sécurisées, de détecteurs d'intrusions, de réhabilitation des clôtures et portails. Ces travaux seront poursuivis sur les ouvrages de la Régie.
- **Former nos agents** et **les équiper d'outils de contrôle performants** : nos agents ont ainsi été formés dès 2020 sur les risques électriques, le travail en espace confiné, la recherche de fuite, etc. L'eau potable bénéficie d'un double contrôle mené par l'Agence Régionale de la Santé (ARS) en application de la réglementation qui missionne le laboratoire CARSO et la Régie des Eaux Alpes Mercantour en tant que responsable de la production et de la distribution.


CHÂTEAUNEUF-D'ENTRAUNES
● Source de Viralet - *Arrêté du 5 nov. 1985*
● Source des Tourres - *En cours (Avis HA déc. 2025)*
VILLEUNEUVE D'ENTRAUNES
● Source du Rocher - *Arrêté du 25 nov. 2021*
● Source de Pré de Clary - *Arrêté du 25 nov. 2021*
● Source de Bellusa - *Arrêté du 25 nov. 2021*
ENTRAUNES
● Source du Cuosta - *Arrêté du 14 nov. 2007*
● Forage de la Sagne - *Arrêté du 14 nov. 2007*
● Source des Clots - *Arrêté du 14 nov. 2007*
SAINT-MARTIN D'ENTRAUNES
● Source du Villard - *Arrêté du 30 juil. 2019*
● Forage de Cheylan - *Arrêté du 10 mai 2019*
● Source de Pra Claron Sussis - *Arrêté du 20 mai 2019*
● Source du Trémourié - *Arrêté du 10 mai 2019*
● Source des Demoiselles - *Arrêté du 10 mai 2019*
GUILLAUMES
● Source du Puaou - *Arrêté du 26 nov. 2015*
● Forage de la Veymiane - *Arrêté du 26 nov. 2015*
● Source du Riou - *Arrêté du 25 août 1988*
● Source de Chaudan - *Arrêté du 26 nov. 2015*
● Source de l'Arey amont - *Arrêté du 26 nov. 2015*
● Source de l'Arey aval - *Arrêté du 26 nov. 2015*
● Source des Eyguettes - *Arrêté du 26 nov. 2015*
● Source de Pra de Ferron - *Arrêté du 2 févr. 1988*
● Source des Couilières - *Arrêté du 26 nov. 2015*
SAUZE
● Source de la Fraccia - *CODERST, en attente arrêté*
DALUIS
● Source de la Clape - *Arrêté du 15 mai 2007*
● Source de Liouc - *Arrêté du 15 mai 2007*
SAUSSES :
● Source de Clamousset - *Arrêté du 02 mars 2007*
● Forage de la Combe - *Arrêté du 02 mars 2007*
● Source de l'Adoux - *Arrêté du 02 mars 2007*
● Captage de secours - *En instruction à l'ARS*
LA CROIX-SUR-ROUDOULE
● Source de L'Ubac du Mont - *En cours (Étude préalable)*
● Source le Clos - *En cours (Étude préalable)*
● Source de la Barma - *En cours (Étude préalable)*
● Source de Villars la Croix - *En cours (Étude préalable)*
PUGET-THÉNIERS
● Source de Deroubet - *Arrêté du 09 nov. 2021*
UBRAYE
● Source du vallon du Pas - *En cours (instruction ARS, avis HA)*
● Source de Julianette - *En cours (instruction ARS, avis HA)*
● Source de Fontenasse - *En cours (instruction ARS, avis HA)*
● Source de Peiromeidge- *En cours (instruction ARS, avis HA)*
● Source du Font de Padoue - *En cours (instruction ARS, avis HA)*
● Forage de la Ribière - *En cours (instruction ARS, avis HA)*
VAL-DE-CHAVAGNE
● Source du Lachon - *Arrêté du 18 mai 2005*
● Source des Audiberts - *Arrêté du 18 mai 2005*
● Source du Liaunau - *Arrêté du 18 mai 2005*
● Source de Mourrefred - *Arrêté du 18 mai 2005*
● Source du Tric - *Arrêté du 18 mai 2005*
● Source des Tuves - *Arrêté du 18 mai 2005*
● Source de secours - *À lancer en 2026*
AUVARE
● Source de la Fuont - *En cours (Instruction ARS)*
● Source de l'Adoux (Basse et haute) - *En cours (Instruction ARS)*
ENTRAUNES
CHÂTEAUNEUF D'ENTRAUNES
SAINT-MARTIN D'ENTRAUNES
VILLENEUVE D'ENTRAUNES
PÉONE
SAUZE
GUILLAUMES
DALUIS
SAUSSES
SAINT-LÉGER
LA CROIX-SUR-ROUDOULE
AUVARE
PUGET-RO
PUGET-THÉNIERS
UBRAYE
VAL-DE-CHAVAGNE
SALLAGRIFFON
0 2 4 6 km



PÉONE
- Source de la Roche de Peille - *Arrêté du 28 oct. 2008*
- Forage de la Fondue - *Arrêté du 28 oct. 2008*
- Source du Riou Blanc - *Arrêté du 28 oct. 2008*
- Source de Fossemagne - *Arrêté du 28 oct. 2008*
- Source du Raton - *Arrêté du 28 oct. 2008*
- Source des granges d'Auvare Est - *Arrêté du 28 oct. 2008*
- Source ds granges d'Auvare Ouest - *Arrêté du 28 oct. 2008*
- Source d'eau du Raton - *Arrêté du 4 déc. 2008*

BEUIL
- Source du Tallier - *Arrêté du 5 déc. 2005*
- Source Fuont de l'Oule - *Arrêté du 5 déc. 2005*
- Prise d'eau vallon de l'Isclas - *En cours (Étude préalable)*

RIGAUD
- Source du Riou - *Arrêté du 8 déc. 1978*

PIERLAS
- Source de l'Adoux - *CODERS en attente arrêté*
- Source de Nail - *À lancer*
- Source de Chiodana - *À lancer*

PUGET-ROSTANG
- Source du Vendien - *En instruction à la préfecture*
- Source de Moulinet - *En instruction à la préfecture*

LIEUCHE
- Source du L'Argilane - *En attente CODERST*

THIÉRY
- Source de Brieu - *Arrêté du 8 sept. 1987*
- Forage prise rivière Brieu - *Arrêté du 8 sept. 1987*
- Source de Roudiquiry - *Arrêté du 8 sept. 1987*

VILLARS-SUR-VAR
- Source du Ciuavalet - *Arrêté du 25 janv. 2005*
- Source de Sarzit - *En instruction à l'ARS*
- Captage secours Espignole - *En instruction à l'ARS*

MASSOINS
- Forage du Toroné - *En cours enquête publique*

MALAUSSÈNE
- Source de l'Adous - *Arrêté du 23 juil. 1993*

SAINT-ANTONIN, LA PENNE, ASCROS
- Source de Fuon de l'Ubac - *En attente CODERST*
- Source du Moulin de Rourebel - *En attente CODERST*
- Source de l'Adouces - *En attente CODERST*

TOUDON
- Source de Sambuc - *Arrêté du 18 déc. 2012*
- Forage de la Fondue - *Arrêté du 14 nov. 2007*
- Source de Pierafouquin - *En instruction à l'ARS*
- Source du Rayet - *En instruction à l'ARS*
- Source de la Fondue - *En instruction à l'ARS*
- Source de Chante-Milan - *En instruction à l'ARS*
- Source de Gandalet - *En instruction à l'ARS*

TOUËT-SUR-VAR
- Source de Notre-Dame - *À lancer*
- Source de la Clua - *En instruction à l'ARS*
- Forages du Stade - *En instruction à l'ARS*

BILAN 2025 DES CONTRÔLES DE L'ARS

822 analyses

96% Taux de conformité bactériologique

99% Taux de conformité physico-chimique

Il est possible de consulter les bilans de qualité sur notre site : **www.reaam.fr**

COMMUNE (06)	Zone de distribution	Population raccordée	Conclusion sanitaire	Bactériologie	Nitrates	Pesticides	Turbidité	PFAS	Sulfates
				Taux de Conformité	Taux de Conformité	Taux de Conformité	Taux de Conformité	Taux Conformité	
Ascros	ASCROS VILLAGE	118	Conforme	100%	100%	100%	100%	100%	Conforme
	ASCROS - ROUREBEL	59	Conforme avec vigilance sulfates	100%	100%	100%	100%	100%	Dépassements ponctuels
	TOTAL	**177**		**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	
Auvare	AUVARE VILLAGE	28	Conforme	100%	100%	100%	100%	100%	Conforme
	AUVARE VIGNES ET GOMBETTES	9	Conforme	84%	100%	100%	83%	100%	Conforme
	TOTAL	**37**		**92%**	**100%**	**100%**	**92%**	**100%**	
Beuil	BEUIL VILLAGE	552	Conforme	100%	100%	100%	100%	100%	Conforme
Châteauneuf-d'Entraunes	CHATEAUNEUF-ENTRAUNES VILLAGE	53	Conforme	100%	100%	100%	80%	100%	Conforme
	CHATEAUNEUF -ENTRAUNES TOURRES	9	Conforme	84%	100%	100%	100%	100%	Conforme
	TOTAL	**62**		**92%**	**100%**	**100%**	**90%**	**100%**	
Daluis	DALUIS VILLAGE	130	Conforme	100%	100%	100%	100%	100%	Conforme
	DALUIS LIOUC	11	Conforme	91%	100%	100%	100%	100%	Conforme
	TOTAL	**141**		**96%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	
Entraunes	ENTRAUNES VILLAGE	138	Conforme	100%	100%	100%	100%	100%	Conforme
	ENTRAUNES RÉSEAU ESTENC-SAN	5	Conforme	85%	100%		100%	100%	Conforme
	TOTAL	**143**		**93%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	

Guillaumes	GUILLAUMES VILLAGE	387	Conforme	100%	100%	100%	100%	100%	Conforme
	GUILLAUMES VILLETALLE	40	Conforme	100%	100%	100%	83%	100%	Conforme
	GUILLAUMES RIBIERE	25	Conforme	93%	100%	100%	100%	100%	Conforme
	GUILLAUMES BOUCHANIERES	35	Conforme	100%	100%	100%	83%	100%	Conforme
	GUILLAUMES VILLEPLANE	14	Conforme	93%	100%	100%	100%	100%	Conforme
	GUILLAUMES FERME PEDAGO-GIQUE LOU	8	Conforme	92%	100%	100%	100%	100%	Conforme
	GUILLAUMES MENUYERS-JUS-BERTS-ANSEINGUES	17	Conforme	100%	100%	100%	60%	100%	Conforme
	GUILLAUMES LES PLANS	59	Conforme	100%	100%	100%	100%	100%	Conforme
	TOTAL	**585**		**97%**	**100%**	**100%**	**91%**	**100%**	
La-Croix-sur-Roudoule	CROIX SUR ROU-DOULE VILLAGE	48	Conforme	93%	100%	100%	100%	100%	Conforme
	CROIX SUR ROU-DOULE LEOUVE	38	Conforme	100%	100%	100%	80%	100%	Conforme
	CROIX SUR ROU-DOULE VILLARS	12	Conforme	87%	100%	100%	87%	100%	Conforme
	TOTAL	**98**		**93%**	**100%**	**100%**	**89%**	**100%**	
La Penne	RÉSEAU LA PENNE	223	Conforme avec vigilance sulfates	100%	100%	100%	100%	100%	Dépassements ponctuels
Lieuche	LIEUCHE VILLAGE	48	Conforme	100%	100%	100%	100%	100%	Conforme
Malaussène	MALAUSSENE VILLAGE	312	Conforme	100%	100%	100%	100%	100%	Conforme
	MALAUSSENE GARE	14	Conforme	100%	100%	100%	100%	100%	Conforme
	TOTAL	**326**		**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	
Massoins	MASSOINS VILLAGE	104	Conforme	91%	100%	100%	100%	100%	Conforme
Péone	PEONE VILLAGE	374	Conforme	100%	100%	100%	100%	100%	Conforme
	GOMBE NON TRAITEE	1	Conforme	20%	100%	100%	66%	100%	Conforme
	TOTAL	**375**		**60%**	**100%**	**100%**	**83%**	**100%**	
Pierlas	PIERLAS	101	Conforme	92%	100%	100%	100%	100%	Conforme
Puget-Rostang	PUGET ROSTANG VILLAGE	65	Conforme	100%	100%	100%	100%	100%	Conforme
	PUGET ROSTANG SPALLUS-VEROUTON	61	Conforme	100%	100%	100%	100%	100%	Conforme
	TOTAL	**126**		**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	

Puget-Théniers	RÉSEAU GRALET BLANQUERIES HAUT- PUGET	192	Conforme	100%	100%	100%	100%	100%	Conforme
	PUGET THENIERS VILLAGE	1634	Conforme	100%	100%	100%	100%	100%	Conforme
	TOTAL	**1826**		**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	
Rigaud	RIGAUD VILLAGE	119	Conforme	100%	100%	100%	100%	100%	Conforme
	RIGAUD PLATEAU DE DINA	22	Conforme	100%	100%	100%	100%	100%	Conforme
	MOULIN DE RIGAUD	29	Conforme	93%	100%		100%	100%	Conforme
	TOTAL	**170**		**98%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	
Saint-Antonin	RÉSEAU SAINT ANTONIN	86	Conforme avec vigilance sulfates	100%	100%	100%	100%	100%	Dépassements ponctuels
Saint-Léger	SAINT LEGER VILLAGE	48	Conforme	100%	100%	100%	100%	100%	Conforme
Saint-Martin-d'Entraunes	ST MARTIN D'EN-TRAUNES SUSSIS	30	Conforme	100%	100%	100%	75%	100%	Conforme
	SAINT MARTIN D'ENTRAUNES VILLARD	5	Conforme	90%	100%		100%	100%	Conforme
	SAINT MARTIN D'ENTRAUNES CLOT	5	Conforme	100%	100%	100%	100%	100%	Conforme
	ST MARTIN D'ENTRAUNES CHEYLAN	106	Conforme	100%	100%	100%	100%	100%	Conforme
	ST MARTIN D'E. PRA PELET	7	Conforme	100%	100%	100%	100%	100%	Conforme
	TOTAL	**153**		**98%**	**100%**	**100%**	**95%**	**100%**	
Sallagriffon	RESEAU SALLAGRIFFON	48	Conforme	100%	100%	100%	100%	100%	Conforme
Sauze	SAUZE VILLAGE	52	Conforme	100%	100%	100%	100%	100%	Conforme
	SAUZE LES SELVES	5	Conforme	90%	100%		100%	100%	Conforme
	SAUZE LES MOU-LINS	14	Conforme	100%	100%		100%	100%	Conforme
	TOTAL	**71**		**97%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	
Thiéry	THIERY VILLAGE	107	Conforme	100%	100%	100%	100%	100%	Conforme
Toudon	TOUDON VILLAGE	189	Conforme	100%	100%	100%	100%	100%	Conforme
	TOUDON VESCOUS	59	Conforme	100%	100%	100%	100%	100%	Conforme
	TOUDON CHANTEMILAN	45	Conforme	100%	100%	100%	100%	100%	Conforme
	RESEAU TOUDON SAMBUC	23	Conforme	92%	100%	100%	75%	100%	Conforme
	TOUDON GANDALET	11	Conforme	100%	100%		100%	100%	Conforme
	TOTAL	**327**		**98%**	**100%**	**100%**	**95%**	**100%**	

Touët-sur-Var	TOUET SUR VAR HAUT VILLAGE	104	Conforme	91%	100%	100%	100%	100%	Conforme
	TOUET SUR VAR VILLAGE BASSINS JUMELES	138	Conforme	100%	100%	100%	100%	100%	Conforme
	TOUET SUR VAR NOTRE DAME	35	Conforme	100%	100%	100%	100%	100%	Conforme
	TOUET SUR VAR VILLAGE NOU-VEAU BASSIN	414	Conforme	100%	100%	100%	100%	100%	Conforme
	TOTAL	**691**		**98%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	
Valberg	VALBERG HAUT SERVICE	253	Conforme	100%	100%	100%	100%	100%	Conforme
	VALBERG BAS SERVICE	253	Conforme	100%	100%	100%	100%	100%	Conforme
	TOTAL	**506**		**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	
Villars-sur-Var	VILLARS SUR VAR VILLAGE	529	Conforme	90%	100%	100%	100%	100%	Conforme
	VILLARS SUR VAR CENTRE HÉBERGEMENT	111	Conforme	100%	100%	100%	100%	100%	Conforme
	VILLARS SUR VAR HAMEAU LUNEL DES VIGNES	138	Conforme	100%	100%	100%	100%	100%	Conforme
	TOTAL	**778**		**97%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	
Villeneuve-d'Entraunes	VILLENEUVE D'ENTRAUNES VILLAGE	18	Conforme	100%	100%	100%	100%	100%	Conforme
	VILLENEUVE D'ENTRAUNES BANTES	23	Conforme	100%	100%	100%	100%	100%	Conforme
	VILLENEUVE D'ENTRAUNES ENAUX	23	Conforme	100%	100%	100%	100%	100%	Conforme
	TOTAL	**64**		**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	

COMMUNE (04)	Type	Site	Bactériologie		Physico-chimique	
			Taux de Conformité	Nombre de prélèvements	Taux de Conformité	Nombre de prélèvements
Braux	TTP	UV RESERVOIR SUP CLAUSTERON	100%	2	50%	2
	TTP	UV RESERVOIR INF CLAPIERES	100%	2	100%	2
	UDI	BRAUX VILLAGE	100%	5	100%	5
		TOTAL	**100%**	**9**	**100%**	**9**
Saint-Pierre	TTP	ARRIVEE SYNDICAT DE ROUREBEL (06)	100%	2	100%	3
	UDI	SAINT PIERRE VILLAGE	100%	3	100%	4
		TOTAL	**100%**	**5**	**100%**	**7**
Sausses	TTP	UV L'ADOUX	100%	2	100%	2
	TTP	UV LA COMBE	100%	2	100%	2
	TTP	UV DE CLAMOUSSET	100%	1	100%	1
	UDI	QUARTIERS HAUTS - BASSE COLETTE	100%	3	100%	4
	UDI	VILLAGE - QUARTIERS BAS	100%	3	100%	4
	UDI	HAUTE COLETTE	100%	4	100%	5
		TOTAL	**93,75%**	**15**	**100%**	**18**
Ubraye	TTP	UV UBRAYE	100%	2	100%	2
	TTP	UV LAVAL	100%	1	100%	1
	TTP	UV TOUYET	100%	1	100%	1
	TTP	UV ROUAINNETTE	100%	1	100%	1
	UDI	UBRAYE VILLAGE	100%	4	100%	5
	UDI	HAMEAU DE LAVAL	100%	2	100%	3
	UDI	HAMEAU TOUYET BAS	66,67%	3	100%	4
	UDI	HAMEAU DE ROUAINNETTE	100%	2	100%	3
		TOTAL	**93,75%**	**16**	**100%**	**20**

	TTP	UV VILLEVIEILLE	100%	1	100%	1
	TTP	UV DE CASTELLET SAINT CASSIEN	100%	1	100%	1
	TTP	UV MONTBLANC HAUT	100%	1	100%	1
	TTP	UV DU CHAMP	0%	1	100%	1
	TTP	PRODUCTION MONTBLANC BAS	100%	1	100%	1
Val-de-Chalvagne	UDI	HAMEAU DE MONTBLANC HAUT	100%	4	100%	5
	UDI	HAMEAU DE MONTBLANC BAS	100%	2	100%	3
	UDI	HAMEAU DE VILLEVIEILLE	100%	2	100%	3
	UDI	HAMEAU DE CASTELLET SAINT CASSIEN	100%	4	100%	5
	UDI	HAMEAU LE CHAMP	100%	5	100%	6
	UDI	LIEU DIT FONTANTIGE	100%	5	100%	7
		TOTAL	**96,30%**	**27**	**100%**	**34**

Le bilan 2025 des contrôles réalisés par l'ARS (Agence régionale de santé) met en évidence une très bonne qualité de l'eau potable sur l'ensemble du territoire. Les résultats obtenus confirment le maintien d'un haut niveau de conformité sanitaire des eaux distribuées aux usagers.

Il convient également de souligner que les exigences réglementaires évoluent régulièrement, avec l'intégration progressive de nouveaux paramètres de contrôle afin de renforcer la surveillance de la qualité de l'eau. À ce titre, un focus particulier peut être fait sur les PFAS (substances per- et polyfluoroalkylées), nouvellement intégrés au programme d'analyses en 2025. Ces composés, parfois appelés « polluants éternels » en raison de leur forte persistance dans l'environnement, font aujourd'hui l'objet d'une attention particulière au niveau sanitaire.

Les résultats des analyses réalisées en 2025 montrent un taux de conformité de 100 % sur l'ensemble des communes contrôlées, traduisant l'absence de problématique identifiée concernant ce paramètre et confirmant la bonne qualité de l'eau distribuée.

3/ L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Au 1er janvier 2025, la REAAM assure la gestion de l'assainissement collectif sur 39 communes réparties entre les départements des Alpes-Maritimes (34 communes) et des Alpes-de-Haute-Provence (5 communes).

Cette mission englobe plusieurs volets essentiels :

- La collecte et le traitement des eaux usées au sein de stations d'épuration collectives, généralement implantées en point bas des zones habitées
- L'élaboration des études de zonage d'assainissement, permettant de déterminer les secteurs relevant de l'assainissement collectif
- Le contrôle des raccordements dans le cadre des ventes immobilières, afin de garantir la conformité des installations existantes
- L'assainissement collectif constitue un enjeu majeur pour la préservation des milieux, en particulier dans les cours d'eau de montagne, riches en biodiversité.

L'exploitation des réseaux implique :

- La surveillance continue des installations
- La maintenance des équipements de dépollution et des ouvrages liés au réseau
- Ainsi que la gestion des interventions d'urgence (curage, débouchage, etc...)

Les stations d'épuration font l'objet d'une autosurveillance régulière, dont la fréquence est déterminée en fonction de la capacité des installations. Ces analyses sont réalisées en collaboration avec le laboratoire vétérinaire départemental, accrédité COFRAC. Les résultats sont ensuite transmis à l'Agence de l'Eau et à la DDTM, via le portail de l'Agence de l'eau, conformément aux dispositions de l'arrêté du 21 juillet 2015.



3.1 LE PATRIMOINE

3.1.1 LES STATIONS D'ÉPURATION

La Régie compte 42 stations d'épuration réparties sur son territoire.
Ces stations utilisent des filières de traitement variées, adaptées aux besoins locaux et aux spécificités de chaque site. Parmi ces procédés, on retrouve notamment les filtres plantés de roseaux, largement représentés, des systèmes à boues activées ou encore des disques biologiques par exemple.





Saint-Martin-d'Entraunes. Filtres plantés de roseaux

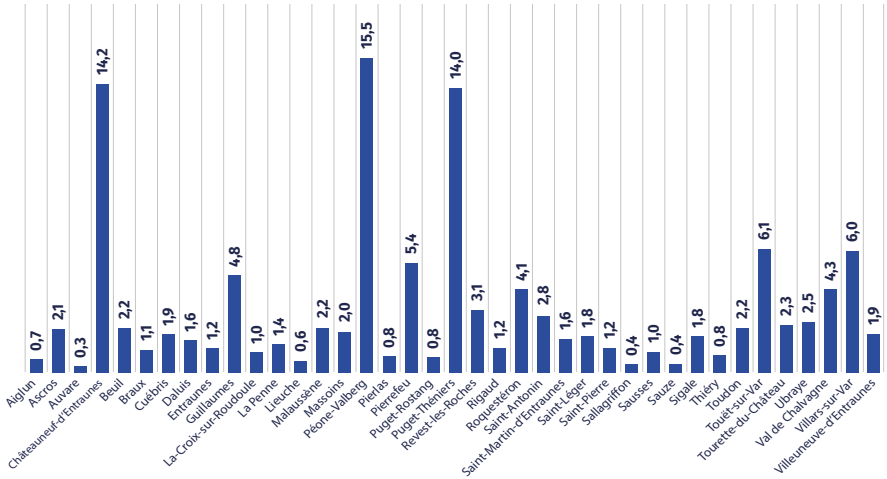
COMMUNE	Capacité	Filière eau	Filière boues	Nombre de PR
AIGLUN	200	Filtres Plantés de roseaux	Filtres Plantés de roseaux	0
ASCROS	200	Filtres Plantés de roseaux	Filtres Plantés de roseaux	0
BEUIL VILLAGE	2 000	Boue activée	Presse à boues / Transfert hors dept	2
BRAUX	300	Filtres Plantés de roseaux	Filtres Plantés de roseaux	1
CHÂTEAUNEUF-D'ENTRAUNES	120	Lit bactérien	Pompage / Traitement externe	0
CUÉBRIS LES PLANS	150	Filtres Plantés de roseaux	Filtres Plantés de roseaux	0
CUÉBRIS VILLAGE	250	Lit bactérien	Lit de séchage	0
DALUIS	100	Filtres Plantés de roseaux	Filtres Plantés de roseaux	1
ENTRAUNES	200	Filtres Plantés de roseaux	Filtres Plantés de roseaux	0
GUILLAUMES VILLAGE	800	Filtres Plantés de roseaux	Filtres Plantés de roseaux	1
GUILLAUMES VILLEPLANE	60	Filtres Plantés de roseaux	Filtres Plantés de roseaux	0
LA PENNE	100	Décanteur digesteur	Pompage / Traitement externe	0
LA-CROIX-SUR-ROUDOULE	150	Filtres Plantés de roseaux	Filtres Plantés de roseaux	0
MALAUSSÈNE	500	Disques biologiques	Lit de séchage	0
MASSOINS	500	Lit bactérien	Lit de séchage	1

PÉONE VALBERG	9 000	Boue activée	Centrifugeuse / Transfert hors dept	2
PÉONE VILLAGE	800	Décanteur Digesteur	Pompage / Traitement externe	0
PIERLAS	50	Filtre Plantés de Roseaux	Filtre Plantés de Roseaux	1
PIERREFEU	250	Disques biologiques	Roseaux et lit de séchage	1
PUGET-THÉNIERS	5 500	MBBR	Centrifugeuse / Transfert hors dept	3
REVEST-LES-ROCHES	300	Disques biologiques	Lit de séchage	0
RIGAUD	300	Disques biologiques	Lit de séchage	0
ROQUESTÉRON	1 000	Lit bactérien	Lit de séchage	1
SAINT-MARTIN-D'ENTRAUNES	150	Filtres Plantés de roseaux	Filtres Plantés de roseaux	0
SAINT-ANTONIN L'ERM	50	Filtres à sable	Pompage / Traitement externe	0
SAINT-ANTONIN VILLAGE	240	Filtres Plantés de roseaux	Filtres Plantés de roseaux	0
SAINT-PIERRE	160	Filtres Plantés de roseaux	Filtres Plantés de roseaux	0
SALLAGRIFFON	100	Filtres Plantés de roseaux	Filtres Plantés de roseaux	0
SAUSSES	126	Filtres Plantés de roseaux	Filtres Plantés de roseaux	0
SAUZE	70	Fosse sceptique	Pompage / Traitement externe	0
SIGALE	400	Lit bactérien	Lit de séchage	0
THIÉRY	70	Tamis	Pompage / Traitement externe	0
TOUDON	300	Disque biologique	LSPR	0
TOUËT-SUR-VAR	1 000	Disques biologiques	Pompage / Traitement externe	1
TOURETTE-DU-CHÂTEAU	150	Filtres Plantés de roseaux	Filtres Plantés de roseaux	0
UBRAYE ROUAINETTE	150	Lit bactérien	Pompage / Traitement externe	0
UBRAYE TOUYET	-	Décanteur digesteur	Pompage / Traitement externe	0
UBRAYE VILLAGE	180	Filière compact Eparco	Pompage / Traitement externe	0
VAL DE CHALVAGNE CASTELLET SAINT CASSIEN	50	Décanteur Digesteur	Pompage / Traitement externe	0
VAL DE CHALVAGNE LE CHAMP	100	Décanteur Digesteur	Pompage / Traitement externe	0
VAL DE CHALVAGNE VILLEVIEILLE	60	Décanteur digesteur	Pompage / Traitement externe	0
VILLARS ESPIGNOLE	1 200	Lit bactérien	Lit de séchage	1
VILLENEUVE-D'ENTRAUNES	250	Disques biologiques	Lit de séchage	0

3.1.2 LE RÉSEAU

La REAAM gère environ 115 km de réseau d'assainissement collectif, hors branchements, pour acheminer les eaux usées vers les stations d'épuration. Le territoire compte également 16 postes de refoulement, indispensables pour relever les effluents dans les zones où l'écoulement gravitaire est impossible. Ces équipements font l'objet d'une télé-surveillance via un système de supervision et d'une maintenance régulière, avec un passage hebdomadaire des agents pour garantir la continuité du service et prévenir tout risque de pollution.

Linéaire de réseau d'assainissement par commune (km)



3.2 CONFORMITÉ DES SYSTÈMES D'ÉPURATION POUR L'ANNÉE 2025

Les systèmes d'épuration (réseaux et stations de traitement) sont sujets à un suivi de la DDTM et chaque année, les systèmes sont jugés sur 3 critères :

• La performance collecte • La performance équipement • La performance épuratoire

STATION ÉPURATION	Capacité en équivalent habitant (eH)	Taux de collecte 2025	Taux de traitement 2025	Taux de conformité des équipements 2025
AIGLUN	200	100%	100%	100%
ASCROS	200	100%	100%	100%
AUVARE	50	Projet de STEP		
BEUIL VILLAGE	2000	100%	100%	100%
BRAUX	300	100%	100%	100%
CHÂTEAUNEUF-D'ENTRAUNES	120	100%	100%	100%
CUÉBRIS LES PLANS	150	100%	100%	100%
CUÉBRIS VILLAGE	250	100%	100%	100%
DALUIS	100	100%	100%	100%
ENTRAUNES	200	100%	100%	100%
GUILLAUMES VILLAGE	800	100%	100%	100%
GUILLAUMES VILLEPLANE	60	100%	100%	100%
LA PENNE	100	100%	0%	100%
LA-CROIX-SUR-ROUDOULE	150	100%	100%	100%
LIEUCHE	50	Projet de STEP		
MALAUSSÈNE	500	100%	100%	100%
MASSOINS	500	100%	100%	100%
PÉONE VALBERG	9000	100%	100%	100%
PÉONE VILLAGE	800	100%	100%	100%
PIERLAS	50	100%	100%	100%
PIERREFEU	250	100%	100%	100%
PUGET-ROSTANG	70	Projet de STEP		
PUGET-THÉNIERS	5500	100%	100%	100%
REVEST-LES-ROCHES	300	100%	100%	100%
RIGAUD	300	100%	100%	100%
ROQUESTÉRON	1000	100%	100%	100%
SAIN-MARTIN-D'ENTRAUNES	150	100%	100%	100%
SAINT-ANTONIN L'ERM	50	100%	100%	100%
SAINT-ANTONIN VILLAGE	240	100%	100%	100%
SAINT-LÉGER	30	Projet de STEP		

SAINT-PIERRE	160	100%	100%	100%
SALLAGRIFFON	100	100%	100%	100%
SAUSSES	126	100%	100%	100%
SAUZE	70	100%	100%	100%
SIGALE	400	100%	100%	100%
THIÉRY	70	100%	100%	100%
TOUDON	300	100%	100%	100%
TOUËT-SUR-VAR	1000	100%	100%	100%
TOURETTE-DU-CHÂTEAU	150	100%	100%	100%
UBRAYE ROUAINETTE	150	100%	100%	100%
UBRAYE TOUYET	-	100%	100%	100%
UBRAYE VILLAGE	180	100%	100%	100%
VAL-DE-CHALVAGNE CASTELLET-SAINT-CASSIEN	50	100%	100%	100%
VAL-DE-CHALVAGNE LE CHAMP	100	100%	100%	100%
VAL-DE-CHALVAGNE VILLEVIEILLE	60	100%	100%	100%
VILLARS ESPIGNOLE	1200	100%	100%	100%
VILLENEUVE-D'ENTRAUNES	250	100%	100%	100%

Conformité globale REAAM 2025				
NOMBRE DE SITE	Capacité Moyenne (en eH)	Taux de collecte moyen	Taux de traite-ment moyen	Taux de conformité des équipements
43 STATIONS D'ÉPURATIONS	605	100%	98%	100%

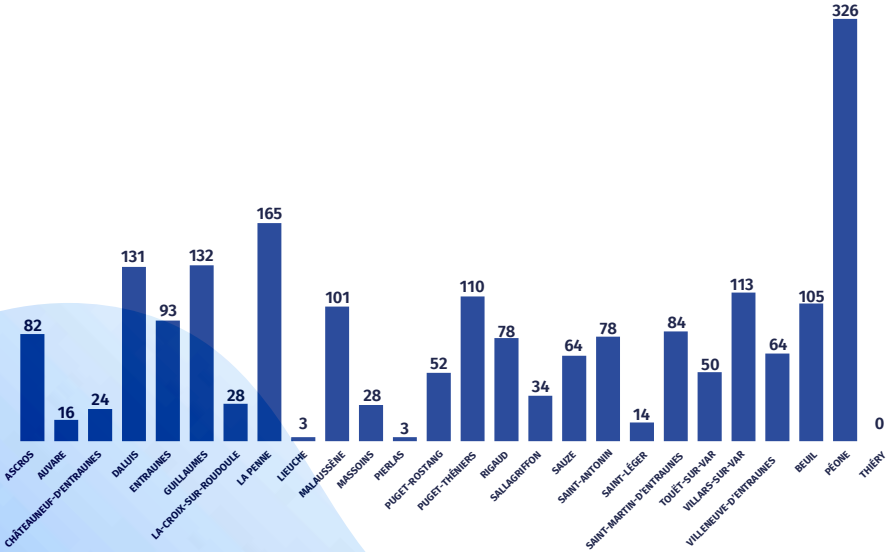
4/ L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

La Régie des Eaux Alpes Azur Mercantour (REAAM) est chargée via son Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de réaliser les contrôles des installations non collectives sur 26 des 34 communes de la Communauté de Communes Alpes d'Azur.

4.1 LE PATRIMOINE

Le nombre d'installations d'assainissement non collectif (ANC) total sur le périmètre de la REAAM est d'environ 1978.

Le graphique ci-dessous présente le nombre de ces installations par commune :



4.2 LES CONTRÔLES EN 2025

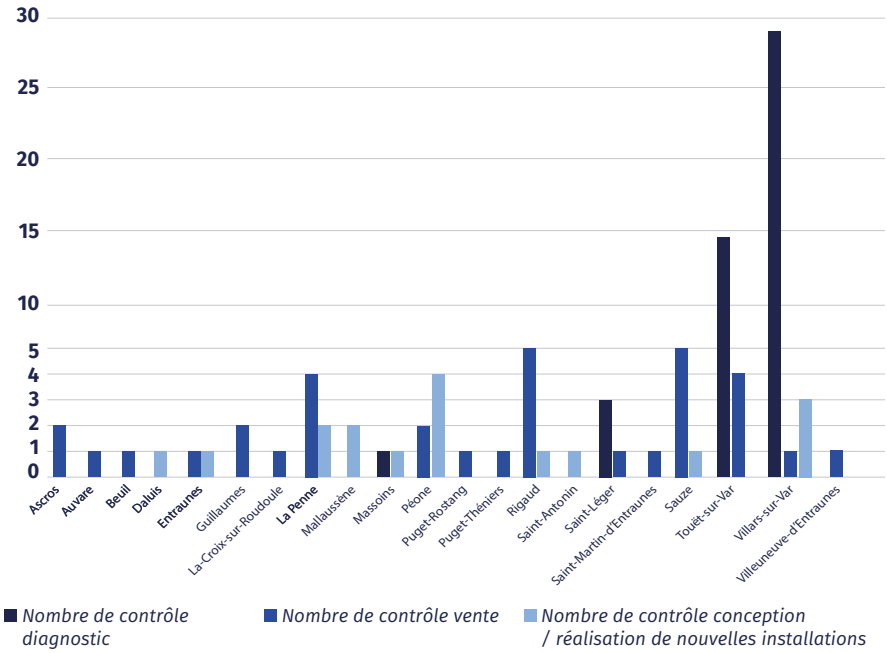
En 2025, le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) a réalisé **96 prestations** sur le territoire de la régie, réparties comme suit : **45 contrôles de diagnostic, 34 contrôles dans le cadre de ventes immobilières** et **17 contrôles de conception-réalisation de nouvelles installations.**

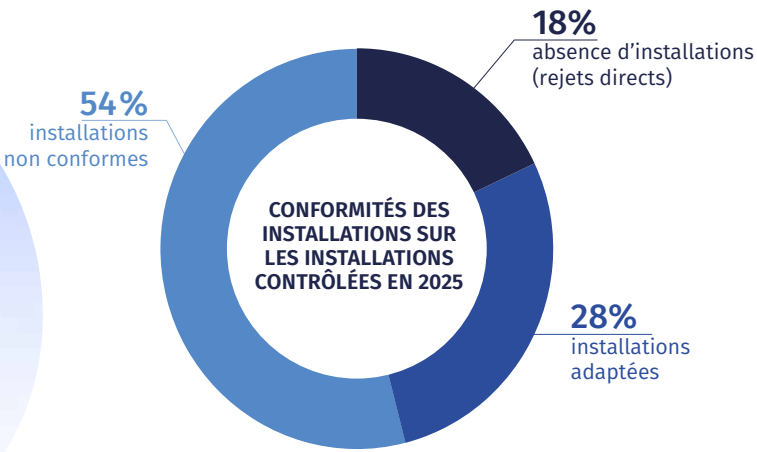
Cette année marque également une étape importante pour le service avec **le recrutement, en septembre 2025, d'un technicien SPANC dédié,** permettant d'engager une démarche structurée de mise à jour et de suivi du parc d'installations d'assainissement non collectif du territoire.

L'objectif est de lancer progressivement les **campagnes de diagnostics obligatoires** sur l'ensemble des communes de la régie, conformément aux exigences réglementaires imposant le contrôle de chaque installation d'assainissement non collectif. Les premières communes concernées par cette démarche en 2025 sont **Touët-sur-Var, Villars-sur-Var et Saint-Léger.**

Ce programme se poursuivra dans les années à venir avec le lancement progressif de diagnostics sur de nouvelles communes afin de permettre, à terme, **la visite de l'intégralité du parc d'installations,** la mise à jour de la connaissance patrimoniale du territoire et l'entrée dans un fonctionnement pérenne de **contrôles périodiques réglementaires.** Cette dynamique contribuera à garantir le bon fonctionnement des installations, la protection des milieux naturels et la préservation de la qualité des ressources en eau.

Nombre de contrôles SPANC par communes en 2025




18%
absence d'installations
(rejets directs)
54%
installations
non conformes
CONFORMITÉS DES INSTALLATIONS SUR LES INSTALLATIONS CONTRÔLÉES EN 2025
28%
installations
adaptées

5/ ZOOM SUR LA POSE DES COMPTEURS INDIVIDUELS

14 communes du territoire de la REAAM ne disposaient jusqu'ici que d'une tarification forfaitaire, non conforme à la réglementation et source d'inégalité entre les usagers, en plus d'empêcher tout suivi fiable des rendements des réseaux. Pour y remédier, la Régie a engagé, à partir de 2024, un vaste programme de travaux de pose de coffrets compteurs enterrés et de renouvellement des vannes et branchements lorsque c'est nécessaire.

TRAVAUX EN COURS EN 2025

• SAINT-LÉGER (ENVIRON 70)

Montant travaux : 150 000 €HT
Financeurs : Département des Alpes-Maritimes, Agence de l'Eau RMC

• LA-CROIX-SUR-ROUDOULE (ENVIRON 60)

Montant travaux : 100 000 €HT
Financeurs : Département des Alpes-Maritimes, Agence de l'Eau RMC

• GUILLAUMES (ENVIRON 500)

Montant travaux : 850 000 €HT
Financeurs : Département des Alpes-Maritimes, Agence de l'Eau RMC

• AUVARE (ENVIRON 30)

Montant travaux : 80 000 €HT
Financeurs : Département des Alpes-Maritimes, Agence de l'Eau RMC





Les communes qui resteront à équiper sont Daluis, Thiery, Lieuche, Sauze, Châteauneuf-d'Entraunes, Saint-Martin-d'Entraunes, Villeneuve-d'Entraunes et Entraunes.

Le marché travaux, attribué à Europ TP pour un montant global de 3,5 millions d'euros, est suivi par le Cabinet Merlin (maîtrise d'œuvre) et le CSPS Degaine (coordination sécurité). La Régie assure un accompagnement quotidien : lien avec les maires, réunions publiques, gestion des coupures d'eau, relations avec les usagers au cas par cas, et réunions de chantier hebdomadaires.

Grâce aux subventions accordées par le Département des Alpes-Maritimes, l'opération devrait s'achever sur l'ensemble des 14 communes d'ici fin 2027. La collaboration étroite avec les maires concernés contribue fortement à la réussite de ce projet.

6/ LES TRAVAUX

Depuis sa création, la REAAM met en œuvre une politique d'investissement ambitieuse. Pour financer ces travaux, la REAAM dépose, pour chaque projet structurant, des demandes de subventions auprès du Département des Alpes-Maritimes et de l'Agence de l'eau RMC. La majorité de ces projets bénéficie d'un financement de ces partenaires.

SAUZE

Création d'un bassin d'eau potable
Montant des travaux : 260 000 €HT
Financeurs : Département des Alpes-Maritimes, Agence de l'Eau RMC
Durée : août 2024 à juin 2026





ASCROS

Renouvellement réseaux eau
Rue de la Bourgade (environ 110 ml)
Montant des travaux : 70 000 €HT
Financeurs : Département des Alpes-Maritimes, Agence de l'Eau RMC
Durée : mars 2025 à avril 2025

BEUIL ET VILLARS-SUR-VAR

Pose de compteurs communicants
Montant des travaux : 250 000 €HT
Financeurs : Département des Alpes-Maritimes, Agence de l'Eau RMC
Durée : août 2025 à août 2026







RIGAUD

Création d'un réseau d'eau brute sur le quartier du Rubi
Montant des travaux : 70 000 €HT
Financeurs : Département des Alpes-Maritimes
Durée : mai 2025 à juillet 2025



LA CROIX-SUR-ROUDOULE

Renouvellement en urgence de 300 ml de réseau d'eau secteur Léouve
Montant des travaux : 90 000 €HT
Financeurs : Département des Alpes-Maritimes, Agence de l'Eau RMC
Durée : juillet 2025 à septembre 2025

VILLENEUVE-D'ENTRAUNES

Renouvellement en urgence de 850 ml du réseau d'eau potable
Montant des travaux : 125 000 €HT
Financeurs : Département des Alpes-Maritimes, Agence de l'Eau RMC
Durée : octobre 2025 à décembre 2026



EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

PÉONE VALBERG

Renouvellement du réseau d'eau et d'assainissement rue jean mineur à Valberg
Montant des travaux : 150 000€ HT
Financeurs : Département des Alpes-Maritimes, Agence de l'Eau RMC
Durée : septembre 2025 à décembre 2025





ASSAINISSEMENT

AIGLUN

Extension du réseau d'assainissement sur environ 300ml
Montant des travaux : 100 000 €HT
Financeurs : Département des Alpes-Maritimes, Agence de l'Eau RMC
Début travaux : janvier 2025 à mars 2025





7/ ASPECTS FINANCIERS ET RÉGLEMENTAIRES

2025 est la troisième année de l'harmonisation des prix, prévue sur 6 ans (2023 à 2028).
Tous les prix appliqués par la REAAM au 01/01/2025 sont présentés ci-dessous :

Communes disposant de compteurs abonnés - facturation au réel :

COMMUNE	PRIX DE L'EAU € HT/m3 Base 120 m3/an	REDEVANCE PRÉLÈVEMENT DE L'EAU € HT/m3	REDEVANCE CONSOMMATION D'EAU € HT/m3	SUPPLÉM PRIX PERF RÉSEAUX EP € HT/m3	TVA 5,5%	PRIX DE L'EAU € TTC/m3	PRIX ASSAINISSEMENT € HT/m3 Base 120 m3/an	SUPPLÉM PRIX PERF RÉSEAUX AC € HT/m3	TVA 10%	PRIX ASSAINISSEMENT € TTC/m3
AIGLUN	SIEVI						1,7323	0,01	0,17	1,9166
ASCROS	2,7291	0,19	0,43	0,01	0,18	3,5433	1,4227	0,01	0,14	1,5760
BEUIL	1,6533	0,19	0,43	0,01	0,13	2,4083	1,7788	0,01	0,18	1,9677
CUEBRIS	SIEVI						1,4227	0,01	0,14	1,5760
LA PENNE	2,7291	0,19	0,43	0,01	0,18	3,5433	1,4227	0,01	0,14	1,5760
MALAUSSÈNE	2,0867	0,19	0,43	0,01	0,15	2,8656	1,4227	0,01	0,14	1,5760
MASSOINS	2,3886	0,19	0,43	0,01	0,17	3,1841	1,6395	0,01	0,16	1,8144
PÉONE-VALBERG	REAAM (DSP) : service délégué à SUEZ France						1,6859	0,01	0,17	1,8655
PIERLAS	1,9400	0,19	0,43	0,01	0,14	2,7108	1,7300	0,01	0,17	1,9140
PIERREFEU	SIEVI						1,6627	0,01	0,17	1,8399
PUGET-ROSTANG	1,9551	0,19	0,43	0,01	0,14	2,7267	1,4227	0,01	0,14	1,5760
PUGET-THÉNIERS	1,9087	0,19	0,43	0,01	0,14	2,6778	1,7710	0,01	0,18	1,9591
REVEST-LES-ROCHES	SIEVI						1,5543	0,01	0,16	1,7208
RIGAUD	1,7307	0,19	0,43	0,01	0,13	2,4900	1,5543	0,01	0,16	1,7208
ROQUESTÉRON	SIEVI						1,6317	0,01	0,16	1,8059
SAINT-ANTONIN	2,7291	0,19	0,43	0,01	0,18	3,5433	1,4227	0,01	0,14	1,5760
SAINT-PIERRE	2,9768	0,19	0,43	0,01	0,20	3,8046	1,2215	0,01	0,12	1,3547
SALLAGRIFFON	2,2725	0,19	0,43	0,01	0,16	3,0616	1,4227	0,01	0,14	1,5760
SAUSSES (04) - T3	1,8003	0,19	0,43	0,01	0,13	2,5634	1,6008	0,01	0,16	1,7718
SIGALE	SIEVI						1,4227	0,01	0,14	1,5760
TOUËT-SUR-VAR	1,5681	0,19	0,43	0,01	0,12	2,3184	1,4227	0,01	0,14	1,5760
TOURETTE-DU-CHÂTEAU	SIEVI						1,5543	0,01	0,16	1,7208
VILLARS-SUR-VAR	1,7539	0,19	0,43	0,01	0,13	2,5145	1,4537	0,01	0,15	1,6101

Communes ne disposant pas de compteurs abonnés :
application d'un forfait volumétrique selon l'arrêté préfectoral du 26/09/1994 relatif au régime exceptionnel de tarification de l'eau :

COMMUNE	PRIX DE L'EAU € HT/m3	REDEVANCE PRÉLÈVEMENT DE L'EAU € HT/m3	REDEVANCE CONSOMMATION D'EAU € HT/m3	SUPPLÉM PRIX PERF RÉSEAUX EP € HT/m3	TVA 5,5%	PRIX DE L'EAU € TTC/m3	PRIX ASSAINISSEMENT € HT/m3	SUPPLÉM PRIX PERF RÉSEAUX AC € HT/m3	TVA 10%	PRIX ASSAINISSEMENT € TTC/m3
AUVARE 105 m³/an	1,5217	0,19	0,43	0,01	0,12	2,2695	1,4227	0,01	0,14	1,5760
BRAUX 92 m³/an	1,5217	0,19	0,43	0,01	0,12	2,2695	1,4227	0,01	0,14	1,5760
CHÂTEAUNEUF-D'ENTRAUNES 105 m³/an	1,5217	0,19	0,43	0,01	0,12	2,2695	1,4227	0,01	0,14	1,5760
DALUIS 105 m³/an	1,6610	0,19	0,43	0,01	0,13	2,4165	1,4227	0,01	0,14	1,5760
ENTRAUNES 105 m³/an	1,5217	0,19	0,43	0,01	0,12	2,2695	1,4227	0,01	0,14	1,5760
GUILLAUMES 105 m³/an **poste supplémentaire eau :** 42 m³/an **poste supplémentaire assainissement collectif** 32 m³/an	1,5217	0,19	0,43	0,01	0,12	2,2695	1,4227	0,01	0,14	1,5760
LA-CROIX-SUR-ROUDOULE 105 m³/an	1,5217	0,19	0,43	0,01	0,12	2,2695	1,4227	0,01	0,14	1,5760
LIEUCHE 105 m³/an	1,5217	0,19	0,43	0,01	0,12	2,2695	1,4227	0,01	0,14	1,5760
SAINT LÉGER 105 m³/an	1,7074	0,19	0,43	0,01	0,13	2,4654	1,4227	0,01	0,14	1,5760
SAINT-MARTIN-D'ENTRAUNES 92 m³/an	1,9396	0,19	0,43	0,01	0,14	2,7104	1,4227	0,01	0,14	1,5760
SAUZE 105 m³/an	1,7926	0,19	0,43	0,01	0,13	2,5553	1,4227	0,01	0,14	1,5760
THIÉRY 80 ou 92 m³/an	1,5217	0,19	0,43	0,01	0,12	2,2695	1,4227	0,01	0,14	1,5760
TOUDON 92 m³/an	1,7074	0,19	0,43	0,01	0,13	2,4654	1,4227	0,01	0,14	1,5760
UBRAYE 85 m³/an	1,6146	0,19	0,43	0,01	0,12	2,3675	1,3453	0,01	0,14	1,4909
VAL-DE-CHALVAGNE 92 m³/an	1,2600	0,19	0,43	0,01	0,10	1,9934	1,0000	0,01	0,10	1,1110
VILLENEUVE-D'ENTRAUNES 105 m³/an	1,5217	0,19	0,43	0,01	0,12	2,2695	1,4227	0,01	0,14	1,5760

Tarification de l'eau et de l'assainissement collectif - REAAM - Année 2025, 1er semestre

Achat d'eau en gros à RECB (desserte en eau de Sallagriffon)	
Part fixe annuelle	4 212 € HT
Part variable ÉTÉ (du 01.05 au 30.09)	0.83 € HT /m³
Part variable HIVER (du 01.10 au 30.04)	0.68 € HT /m³

TARIFICATION DE L'EAU BRUTE (hors location compteur)	
Communes avec compteurs : au réel (en € HT/m)	1,445 €
dont un Abonnement annuel (€ HT)	69,35 €
dont une part variable par m (€ HT)	0,867 €
Communes sans compteurs : au forfait (90 m /an) - € HT/an	130 €
Si l'abonné est raccordé à l'assainissement collectif	Application du tarif en vigueur

DSP SUEZ - EAU POTABLE - Périmètre PEONE-GUILLAUMES-VALBERG		
Péone-Valberg	Part REAAM _ EAU - part fixe (€ HT/an)	26,76 € HT/an
	Part REAAM _ EAU - part de consommation (€ HT/m³)	0,088 € HT/m³

Tarifications particulières appliquées sur le périmètre de la REAAM lors de manifestations

Concernant l'abonnement, la location du compteur et la facturation de la consommation d'eau, la tarification en vigueur dans la commune où se déroule la manifestation sera appliquée. La pose du compteur nécessitera l'intervention d'un agent de la Régie ; cette intervention sera facturée selon les tarifs en vigueur. Enfin, si des travaux de branchement doivent être réalisés, leur facturation sera établie sur la base des tarifs applicables, auxquels s'ajoutera le taux horaire de la Régie en cas de travaux réalisés en régie, ou le montant du devis de l'entreprise sollicitée par la REAAM.

Application des abonnements pour les logements non individualisés

L'abonnement ou le forfait est dû par unité de logement (UL). Chaque habitation individuelle et chaque local d'activité non domestique sont considérés comme une unité de logement. Dans les immeubles collectifs ou les résidences comportant plusieurs logements (appartements, maisons, villas ou locaux professionnels) ne bénéficiant pas de l'individualisation et alimentés par un ou plusieurs compteurs généraux, chaque logement est considéré comme une unité de logement et est donc soumis à un abonnement, selon le tarif en vigueur correspondant au diamètre du compteur concerné.

Tarification agricole : appliquée aux professionnels inscrits à la MSA sur le périmètre de la REAAM (hors SIEVI)			
Disposant obligatoirement d'un branchement spécifique, distinct du compteur domestique			
Sur les communes de La Penne, Saint-Antonin et Ascros			
Part fixe annuelle	141,38€ HT	**Part variable**	1,228€ HT/m³
Sur les autres communes de la REAAM			
Part fixe annuelle	50,57€ HT	**Tranche 1 (0 -150 m³ / semestre) - €HT/m³**	0,63€ HT/m³
		Tranche 2 (> 150 m³ / semestre) - € HT/m³	0,949 € HT/m³

Location-vérification-entretien de compteur (appliquée sur les branchements domestiques et agricoles)	
Pour un compteur de diamètre 15 ou 20 mm	10,836 € HT
Frais annuels de location supplémentaires : compteur de 30 ou 40 mm	+ 63,468 € HT
Frais de location supplémentaires : compteur de 50 ou 60 mm	+ 136,74 € HT
Frais de location supplémentaires : compteur 60 mm à 100 mm	+ 168,732 € HT

Redevances - Organismes publics - AGENCE DE L'EAU RMC	
Redevance pour prélèvement d'eau	0.19 €/m³
Redevance sur la consommation d'eau potable	0.43 € /m³
Supplément de prix pour la performance des réseaux d'eau potable (taux = 0,05€/m³ / coeff. de modulation = 0,2)	0.01 € /m³
Supplément de prix pour la performance des systèmes d'assainiss. collectif (taux = 0,03€/m³ / coeff. de modulation = 0,3)	0.01 € /m³

TAXE A LA VALEUR AJOUTEE (TVA)	
Eau	5,5%
Assainissement	10%

FRAIS DE PENALITE DE RELANCE POUR FACTURE IMPAYEE	
Par courrier de relance	11 €

En 2025, une révision des prix à hauteur de + 1,3% a été appliquée au 1er juillet.

8/ AUTRES INFORMATIONS

8.1 COMMENT LIRE SA FACTURE

L'envoi des factures se fait tous les semestres (mai et novembre)

Facture réelle 2025-03-00-1004605 du 05/05/2025

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
MAS-P0041		10	01/04/2025	272			283	11
	Consommation totale relevée							**11**
	Consommation facturée (m3)							**11**

Détail de votre facture	**Prix au**	**Quantité**	**Unité**	**P.U**	**Montant HT**	**T.V.A.**		**Montant TTC**
Distribution de l'eau								
Consommation eau	01/01/2025	11	m3	1,43320	15,77	0,87	(5.5%)	16,64
Abonnement eau	01/01/2025	181	jours	103,81000	51,48	2,83	(5.5%)	54,31
Entretien, vérification et location du compteur	01/01/2025	181	jours	10,84000	5,38	0,30	(5.5%)	5,68
Collecte des eaux usées								
Consommation assainissement	01/01/2025	11	m3	0,98370	10,82	1,08	(10%)	11,90
Abonnement assainissement	01/01/2025	181	jours	78,69000	39,02	3,90	(10%)	42,92
Organismes publics								
Consommation eau potable (agence de l'eau)	01/01/2025	11	m3	0,43000	4,73	0,26	(5.5%)	4,99
Performance des réseaux d'eau potable (agence de l'eau)	01/01/2025	11	m3	0,01000	0,11	0,01	(5.5%)	0,12
Performance des systèmes d'assainissement collectif (agence de l'eau)	01/01/2025	11	m3	0,01000	0,11	0,01	(10%)	0,12
Prélèvement sur la ressource eau (agence de l'eau)	01/01/2025	11	m3	0,19000	2,09	0,11	(5.5%)	2,20
	Total de votre facture				**129,51**	**9,37**		**138,88**
	Montant total à payer				**129,51**	**9,37**		**138,88**

Commentaires

MODES DE REGLEMENTS :

1 - **Par Titre Interbancaire de Paiement SEPA (TIP SEPA)** : Dater et signer le TIP SEPA dans le cadre prévu à cet effet. Ne modifiez jamais le montant du TIP SEPA. Si la mention « JOIGNEZ UN RIB » figure sur le TIP SEPA, ou si vos coordonnées bancaires ont changé, n'oubliez pas de joindre un RIB ou IBAN sans utiliser de trombone ou d'adhésif, sans plier. Envoyer votre règlement au moyen de l'enveloppe jointe, affranchie au tarif lettre, en prenant garde de bien faire apparaitre l'adresse du centre d'encaissement dans la fenêtre.

2 - **Paiement par internet** : En vous connectant sur le site **https://portailabonnes.smiage.fr** .
Identifiant collectivité : **006090**
Reference de la facture au recto : **2025-03-00-1004605**

3 - **Par chèque bancaire français** à l'ordre du Trésor Public à adresser au Centre d'encaissement à l'aide du talon ci-joint. Ne pas plier ni agrafer le chèque au talon.

4 - **Par CB** lors des permanences (Mairies de Puget-Théniers / Villars-sur-Var / EPI à Guillaumes)

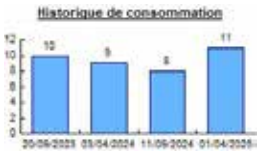
5 - **Par virement bancaire IBAN** : FR7610071060000000200888418, en précisant le numéro de la facture dans le libellé du virement

6- **Par prélèvement automatique à l'échéance** : vous devez renvoyer le mandat de prélèvement SEPA complété, daté et signé, accompagné de votre RIB (mandat téléchargeable sur le site internet). Merci de privilégier, si possible, l'envoi par mail à regie.eau@smiage.fr

Les règlements de service de l'eau et de l'assainissement de la REAAM sont consultables et téléchargeables sur la page internet de la régie : https://www.reaam.fr

Les résultats du contrôle sanitaire de la qualité de l'eau de votre commune sont consultables sur : https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau

Dans le cas d'une fuite après compteur, pour un local d'habitation : vous avez la possibilité de demander un écrêtement de votre facture d'eau comme le prévoit le dispositif Warsmann ; il vous appartient dans ce cas, dans un délai d'un mois, de faire intervenir un professionnel afin de localiser et réparer la fuite d'eau, et de nous soumettre votre dossier complet pour examen (attestation/facture de réparation et courrier de demande de dégrèvement).



La facturation de l'eau est de type binôme : elle est composée d'une part fixe (plafonnée à 40% d'une facture 120 m³/an) et d'une part variable proportionnelle aux volumes consommés par l'abonné.

Des frais de location/entretien de compteurs sont également appliqués, selon le diamètre.

Au 1er janvier 2025 a eu lieu l'application de la réforme des Redevances de l'Agence de l'eau (cf. Loi de Finances 2024). En effet, les redevances de POLLUTION DOMESTIQUE et de MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE ont été remplacées par 3 nouvelles redevances : **la Consommation d'eau** (0,43 € HT m³), **la Performance des réseaux d'eau** (0,01 € HT/m³) et l**a Performance des systèmes d'assainissement** (0.01 € HT m³). Ces redevances de performances sont appliquées selon un coefficient de modulation reflétant le niveau de fonctionnement des réseaux et des dispositifs de traitement du service, et pouvant évoluer annuellement.

Quant à la redevance de **Prélèvement d'eau** (0,19 € HT/m³), son application est maintenue et son taux est fixé annuellement par la REAAM, au regard de ses volumes prélevés et vendus.

Une TVA de 5,5 % sur l'eau et 10% sur l'assainissement est appliquée.

Les modes de règlements sont précisés au bas de la facture :

1 - Par Titre Interbancaire de Paiement SEPA (TIP SEPA)

2 - Paiement par internet : via le site **https://portailabonnes.smiage.fr**

3 - Par chèque bancaire français

4 - Par CB lors des permanences (Mairies de Puget-Théniers / Villars-sur-Var / EPI à Guillaumes)

5 - Par virement bancaire

6- Par prélèvement automatique à l'échéance

8.2 SERVICE CLIENT ET PERMANENCES

Tous les formulaires sont téléchargeables sur notre site internet et sur le portail abonnés : www.reaam.fr

- demande de souscription à un abonnement en eau et/ou assainissement
- demande de résiliation d'un abonnement
- demande de branchement au réseau eau potable et/ou assainissement collectif
- demande de contrôle de dispositif d'assainissement non collectif
- demande de relève d'un compteur
- règlements de service de l'eau et de l'assainissement.

Peuvent également être consultées toutes les tarifications applicables :

- tarification de l'eau et de l'assainissement sur l'ensemble du périmètre de la REAAM
- tarification des prestations d'interventions clients effectuées par la REAAM
- l'ensemble des délibérations adoptées par le Conseil d'Administration de la REAAM

Des permanences sont organisées deux fois par an suivant les facturations du 1er et 2e semestre dans les 3 communes suivantes :

- Puget-Théniers (4)
- Guillaumes (2)
- Villars-sur-Var (2)

En 2025, les agents de la REAAM ont accueilli près de 223 usagers à l'occasion de ces permanences. Les agents sont équipés d'un TPE nomade leur permettant de procéder aux encaissements par carte bleue.

LES ABONNÉS DE LA REAAM ET LEUR RÉPARTITION SUR LE TERRITOIRE

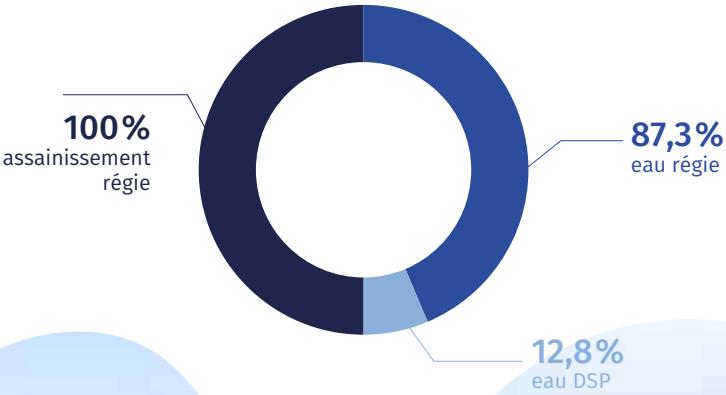
Au 1er janvier 2025, la REAAM comptait 7 871 abonnés à l'eau potable, 9 abonnés à l'eau brute, 20 abonnés à l'eau agricole et 6 864 abonnés à l'assainissement collectif.

Répartis sur 39 communes, une grande partie de ces abonnés est directement facturée par la REAAM. Pour les autres, la facturation est établie soit par le délégataire, pour la commune Péone-Valberg (Suez), soit par le SIEVI (son délégataire : Suez) pour les communes d'Aiglun, Cuébris, Revest-les-Roches, Roquestéron, Tourette-du-Château, Sigale et Pierrefeu.

La répartition des abonnés est la suivante :

	Nombre abonnés REAAM en 2025	
	EAU	ASSAINISSEMENT
Facturation directe REAAM (31 communes REAAM)	6 864	5 835
Facturation SIEVI (7 communes)	0	1 029
DSP (Péone-Valberg)	1 007	-
TOTAL	**7 871**	**6 864**

EAU	Eau régie	**87,3 %**
	Eau DSP	**12,8 %**
ASSAINISSEMENT	Assainissement régie	**100 %**
	Assainissement DSP	**0 %**



8.3 BILAN DES PRESTATIONS 2025

PRESTATIONS EAU	EAU 2025	
	Nb	Montant TTC
Branchement Eau Potable	18	58 953,04
Branchement EP + AC	5	22 196,80
Pose compteur avec remise en eau	2	266,00
Travaux Régie	0	0,00
Entretien microstation Isatis	1	2 256,86
Remplacement compteur gelé	1	132,00
TOTAL PRESTATIONS EAU	**27**	**83 804,70**

PRESTATIONS ASSAINISSEMENT	ASST 2025	
	Nb	Montant TTC
Branchement Assainissement Collectif	17	32 629,95
Contrôle Raccordement AC (Vente)	205	19 261,00
Dépotage STEP	4	529,34
Travaux Régie	3	924,00
PFAC	10	69 865,00
Contrôle SPANC	85	14 573,00
Entretien microstation Isatis	1	5 040,00
TOTAL PRESTATIONS ASSAINISSEMENT	**325**	**142 822,29**

TOTAL GÉNÉRAL PRESTATIONS	**352**	**226 626,99**

8.4 RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE LA RÉGIE DES EAUX ALPES AZUR MERCANTOUR - EXERCICE 2025

EXERCICE 2025		GESTION DIRECTE	
		Eau	Assainissement
Fonctionnement	Recettes	2 306 307,78 €	1 279 530,39 €
	Dépenses	2 285 431,37 €	1 259 047,64 €
Solde de l'exercice 2025		**20 876,41 €**	**20 482,75 €**
Solde de clôture		**222 730,89 €**	**1 100 832,87€**
Investissement	Recettes	392 162,20 €	1 029 244,02 €
	Dépenses	2 310 554,31 €	1 705 754,73 €
Solde de l'exercice 2025		**- 1918 392,11 €**	**-676 510,71 €**
Solde de clôture		**1 185 334,56 €**	**154 038,24 €**

CHIFFRES BUDGÉTAIRES MAJEURS :

Les charges de personnel se sont portées à 962 846,81 €. Ce réalisé correspond aux charges liées aux 18 salariés et 2 apprentis ainsi que 10 agents mis à disposition.

Les dépenses de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 803 569,91 € au budget de l'eau et de 502 584,83 € au budget de l'assainissement.

Les recettes de fonctionnement ont représenté 2 306 307,78 € au budget de l'eau et 1 279 530,39 € au budget de l'assainissement, principalement liées à la vente d'eau et aux prestations de services réalisées (travaux de raccordement...).

La REAAM a réalisé, en 2025, 2 043 153,27 € de travaux d'investissement sur le budget eau et 1 232 063,75 € de travaux d'investissement sur le budget assainissement.

LES SUBVENTIONS PERÇUES EN 2025 PAR LA REAAM :

Les subventions d'équipements d'eau potable représentent 307 699,26 € contre 1 762 494,16 € en 2024 réparties comme suit :

- 50 569 € de l'Agence de l'Eau.
- 257 130,26 € du Département des Alpes-Maritimes

Cette baisse des recettes encaissées est compensée par des restes à réaliser en recettes à hauteur de 1 585 742,23 €.

Les subventions d'équipement d'assainissement représentent 559 826,72 € réparties comme suit :

- 275 666 € de l'Agence de l'Eau,
- 284 160,72 € du Département des Alpes-Maritimes.

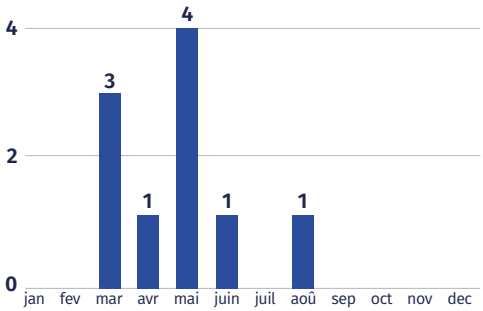
8.5 COMMANDE PUBLIQUES

CHIFFRES CLÉS

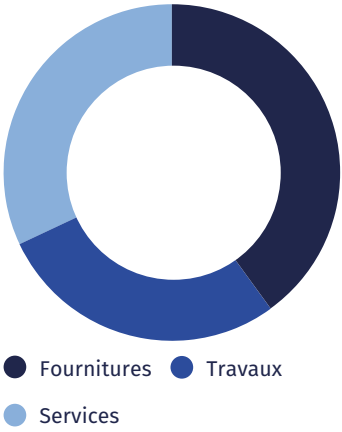
10	8	10/10
marchés publiés	titulaires distincts	marchés avec montant

ACTIVITÉ MENSUELLE & RÉPARTITION PAR TYPE

Marchés notifiés par mois



Répartition par type

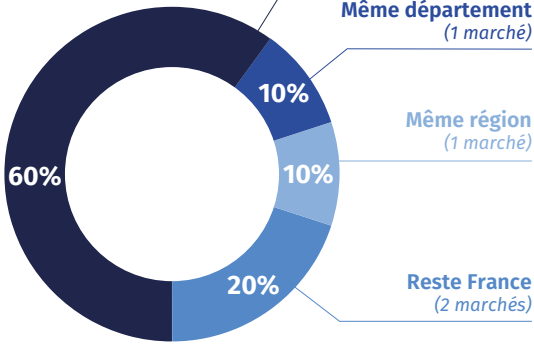


PROCÉDURES UTILISÉES

7 procédures adaptées
3 appels d'offres ouverts

LOCALISATION DES ATTRIBUTAIRES

Distance acheteur - titulaire



Achat local (≤ 50 km)

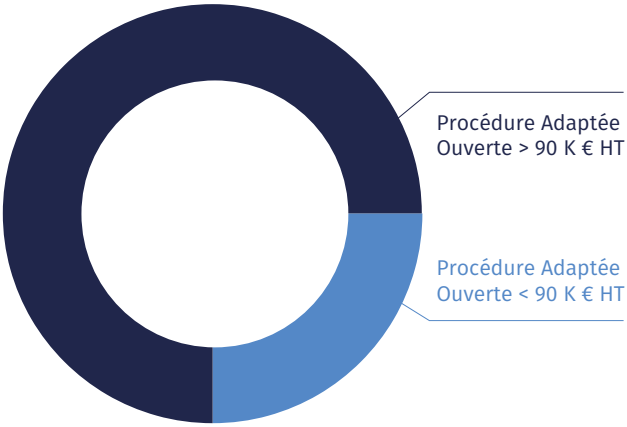
70%
7 titulaires sur 10
dans un rayon de 50 km

1. NOMBRE DE MARCHÉS PUBLIÉS EN 2025 :

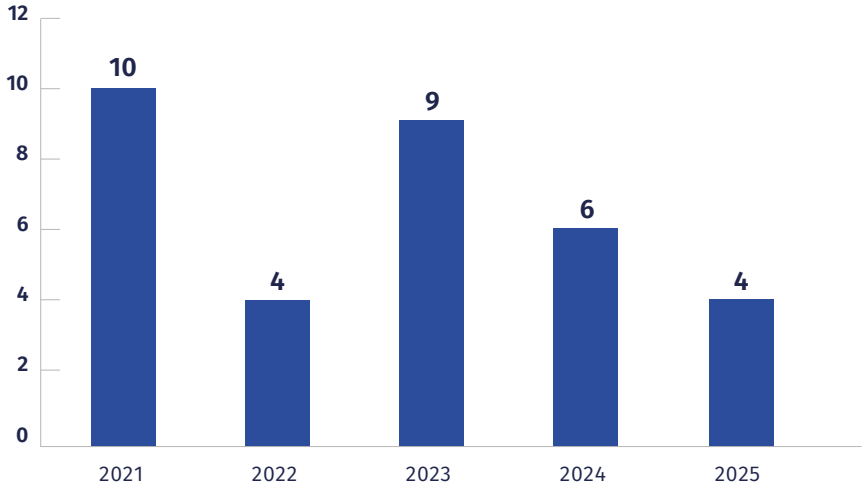
En 2025, le pôle commande publique a publié au total **4 consultations** dont :

- 1 procédure d'appel d'offres
- 3 procédures adaptées supérieures à 90 000 € HT

Répartition par type de procédures en 2025



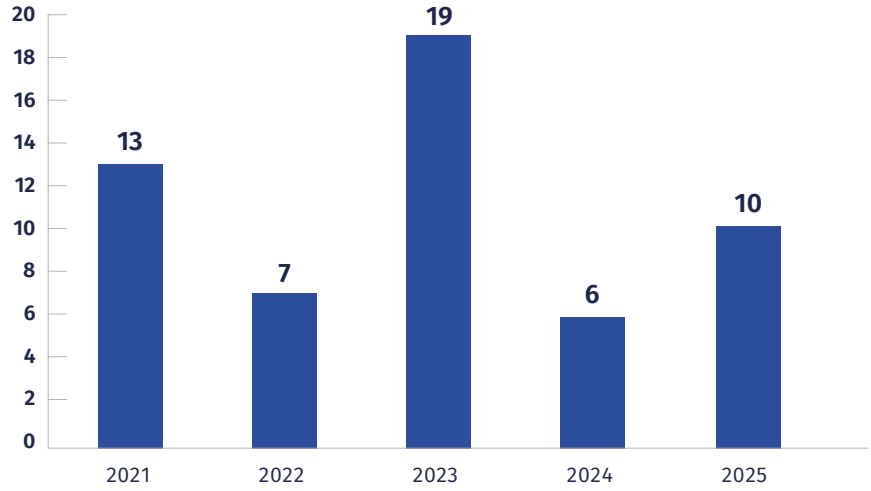
Évolution du nombre de consultations publiées 2021-2025



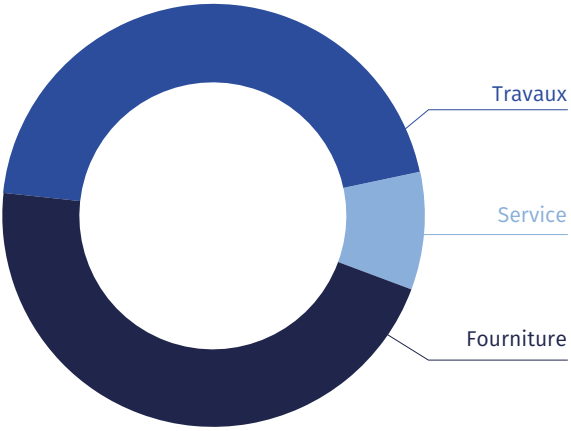
2. NOMBRE DE MARCHÉS NOTIFIÉS EN 2025 :

10 marchés (toutes procédures confondues) ont été notifiés en 2025.

Évolution du nombre de consultations notifiés 2021-2025



Répartition par type de procédures en 2025



4. AUTRES CHIFFRES

• 4 commissions d'appel d'offres en 2025

REGIE DES EAUX
ALPES AZUR MERCANTOUR
SMIAGE

147 boulevard du Mercantour
CS 23182 06204 - NICE Cedex 3
Tél. : 04 89 08 96 50
www.reaam.fr

Création et réalisation : women-and-men.com